

*Questions orales*

Le vice-premier ministre est-il disposé à créer une commission d'enquête indépendante pour qu'elle se penche sur ce dossier et communique à la population canadienne tous les détails de cette triste affaire?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, ce n'est pas vrai que le gouvernement n'a rien fait.

En mai 1989, TIEM Canada a fermé ses portes mais sans déclarer faillite ni être mise sous séquestre. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et la CEIC ont suivi la liquidation de TIEM et aidé ses clients à obtenir des services de soutien ailleurs.

Le gouvernement a pris ces mesures, en plus de l'enquête que j'ai mentionnée dans ma première réponse.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le gouvernement fait deux suppositions. D'abord, il présume que le montant de la taxe sur les ventes des fabricants sera défalqué du prix des produits et répercuté sur le consommateur. Ensuite, il dit que les Canadiens ne demanderont pas d'augmentations de salaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

L'expérience a prouvé que les prix ne baissent pas, même lorsqu'une taxe est abolie. Lors d'une récente conférence nationale sur la rénovation, seulement 44 p. 100 des participants ont déclaré que les fournisseurs feraient bénéficier leurs clients des économies qu'ils réaliseraient.

Compte tenu de ces exemples et des études bien documentées qui ont été faites, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de dire aux Canadiens qu'aucune garantie ne protège les consommateurs et que ses prévisions en ce qui concerne l'inflation sont loin d'être réalistes?

**L'hon. Gilles Loiseau (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, nous sommes persuadés de l'exactitude de nos prévisions.

Je suis d'accord avec la députée pour dire, comme nous l'avons fait depuis le début, que la prudence sera de rigueur dans la gestion de la transition, que ce soit du côté des entreprises ou du côté des travailleurs. Si tout un chacun se mettait à ne rechercher que son avantage personnel, cela créerait forcément des tensions.

Quoi qu'il en soit, vu les dispositions que prévoit la réforme fiscale pour protéger le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu et de la plupart des Canadiens,

nous sommes certains que de telles tensions n'apparaîtront pas, dans la mesure où chacun saura assumer ses responsabilités.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Sauf votre respect, monsieur le Président, je trouve cette réponse absolument invraisemblable.

Pas plus tard que la semaine dernière, la preuve a été faite, à Montréal, que la hausse du coût de la vie incitera les consommateurs canadiens à demander des augmentations de salaire. En effet, 4 200 employés de la Pratt & Whitney Canada Inc., qui sont membres du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile, ont ratifié une convention collective de trois ans prévoyant une indemnité de vie chère illimitée devant les prémunir contre les répercussions de la TPS sur les prix à la consommation.

Le ministre reconnaît-il que, lorsqu'il prédit que la mise en oeuvre de la TPS s'accompagnera d'une hausse momentanée de 1,25 p. 100 du taux d'inflation, il ne tient même pas compte de l'effet inflationniste des demandes salariales?

**L'hon. Gilles Loiseau (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, la députée semble oublier que le prix de bien des articles va baisser considérablement, celui des aliments, entre autres.

Pareille attitude contribue au problème. Ils prétendent que les Canadiens s'opposent à la TPS, mais ils vont colporter à son sujet des idées qui la rendent inacceptable.

En vérité, notre réforme de la TPS est conçue précisément pour régler ce problème et pour protéger les Canadiens à faible revenu, afin qu'ils se trouvent dans une meilleure situation après la mise en oeuvre de la nouvelle taxe.

En fait, je suis absolument convaincu que, si chacun assume ses responsabilités, nos prévisions s'avéreront exactes.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre du Commerce extérieur a dit à la Chambre hier que tous les permis d'exportation accordés aux conditionneurs de hareng de la Colombie-Britannique étaient attribuables à notre capacité insuffisante de congélation.